

Monsieur le Président de la République,
Madame la Ministre de l'Outre-mer,
Messieurs les parlementaires,
Monsieur le Haut-Commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie,
Mesdames et Messieurs les Elu(e)s de l'Assemblée de la province Nord,
Messieurs les maires de la province Nord,
Messieurs les Représentants des Autorités Coutumières,
Mesdames et Messieurs,

Monsieur le Président de la République, votre accueil par les autorités coutumières symbolise notre attachement aux traditions d'hospitalité du peuple kanak et des peuples insulaires d'Océanie.

Je vous souhaite à mon tour, Monsieur le Président, la bienvenue au nom des populations des 17 communes de la province Nord. Les élus provinciaux, les maires et moi-même sommes très honorés de vous accueillir au sein de notre Assemblée, d'autant que vous êtes le premier Président de la République à nous rendre visite à Koné.

Jean-Marie Tjibaou avait proposé en 1989 cette localité de Koné pour établir le siège de notre province afin d'asseoir les bases d'un pôle de rééquilibrage comprenant les communes de Koné-Pouembout à l'Ouest et Poindimié-Touho à l'Est de la Grande-Terre.

Vous connaissez l'histoire mouvementée de cette terre enracinée dans son lien particulier à l'identité kanak et qui a accueilli d'autres communautés culturelles au cours de son histoire récente. 2003 marque le 150^{ème} anniversaire de la prise de possession unilatérale de la Nouvelle-Calédonie par la France.

Le choc de la colonisation a constitué un traumatisme durable pour le peuple kanak en portant atteinte à sa dignité et à son identité. C'est ce vécu qui a été le ferment de toutes les périodes conflictuelles qui ont généré des affrontements avec les ressortissants des communautés qui se sont implantées dans le cadre de la présence française.

Votre visite est hautement symbolique. Elle ponctue une période de stabilité politique engrangée par Jean-Marie Tjibaou et Jacques Lafleur avec les Accords de Matignon-Oudinot sous le gouvernement de M. Michel Rocard et confortée par l'Accord de Nouméa conclu avec le gouvernement de M. Lionel Jospin sous votre présidence, Monsieur Chirac. Elle fait l'objet d'une grande attention de nos concitoyens parce qu'elle a lieu à un moment déterminant pour asseoir le rééquilibrage dans un développement durable en faveur des intérêts de notre pays.

Le paysage que vous découvrez aujourd'hui a vocation à se transformer demain en raison de notre volonté de développement et de notre engagement dans l'Accord de Nouméa, un accord équilibré et équitable parce qu'il prend en compte les différentes légitimités, et surtout parce qu'il organise ouvertement la décolonisation et l'émancipation par le transfert progressif des compétences de l'Etat vers la Nouvelle-Calédonie.

Nous savons bien, les uns et les autres, que pour réaliser l'équilibre de cet accord, nous avons tous concédé au profit d'un avenir commun, sans renoncer à nos grands idéaux. Le FLNKS est convaincu que le devenir naturel de notre pays est d'accéder à un statut d'Etat indépendant.

Permettez-moi, Monsieur le Président, de citer un paragraphe du préambule qui me semble résumer avec force le sens de l'Accord de Nouméa : *« Le passé a été le temps de la colonisation. Le présent est le temps du partage, par le rééquilibrage. L'avenir doit être le temps de l'identité, dans un destin commun ».*

Il me paraît indispensable que le rythme de la mise en œuvre du dispositif et surtout l'équilibre et l'esprit de l'Accord de Nouméa soient pleinement respectés pour conserver en faveur du processus l'adhésion des citoyens calédoniens qui manifestent fortement leur volonté d'en être les acteurs privilégiés.

Il en est ainsi des populations sans emploi ou des partenaires sociaux qui réclament un développement social, en particulier des mesures de promotion et de protection de l'emploi local.

Pour le FLNKS, nous sommes bien dans une démarche identitaire indispensable à la consolidation de notre citoyenneté et d'un destin

commun. C'est en ce sens qu'il est déterminant, Monsieur le Président, que le collège électoral des citoyens calédoniens défini dans l'Accord de Nouméa soit rétabli, comme convenu lors de la récente réunion du Comité des signataires tenue, ici, à Koné.

C'est bien l'objectif de créer les conditions d'un développement durable et de favoriser la prise en compte et l'implication de nos populations qui peut donner un fondement et un sens à la construction d'un destin commun par le partage.

Il existe pour cela des atouts et des potentialités dont il nous faut, avec le concours de l'Etat Monsieur le Président, poursuivre la mise en valeur en province Nord pour corriger les déséquilibres hérités du passé, rattraper les retards, structurer et diversifier une économie capable de créer des emplois pour les populations et produire la richesse permettant plus de partage et concourir au financement de l'économie de notre pays.

Les contrats de plan contribuent déjà au soutien à la diversification des activités dans des secteurs tels que l'aquaculture de la crevette, la pêche hauturière, le tourisme vert, l'exploitation du bois, l'élevage, l'agriculture, la recherche-développement ou l'économie de subsistance qui répond aux besoins des populations kanak vivant en milieu tribal.

L'action de la province devra nécessairement être maintenue, avec le concours de l'Etat, sur l'habitat social, les besoins sanitaires et de couverture sociale des populations sans revenu, les besoins culturels ou en matière de loisir, les besoins de la jeunesse ou d'amélioration de la condition de la femme.

Bien entendu, la province veille à ce que l'effort d'équipement, de soutien aux activités ou de prise en compte de besoins en services publics soit bien réparti. Un schéma d'aménagement et de développement à l'échelle de la province est en cours d'élaboration en ce sens.

La ressource nickel, largement présente en Nouvelle-Calédonie, demeure le support confirmé d'une stratégie cohérente pouvant concourir activement au rééquilibrage et à un développement durable. L'élaboration attendue d'un schéma de mise en valeur des richesses minières, incluant des dispositions environnementales et la mise en place d'un pôle nickel en Nouvelle-Calédonie par le biais

d'un Centre National de Recherche Technologique (C.N.R.T) ne peuvent que conforter cette approche, à un moment où nous avons la chance de voir les trois premiers producteurs mondiaux de nickel - INCO, ERAMET/SLN et FALCONBRIDGE - s'intéresser au développement de la transformation du nickel en Nouvelle-Calédonie.

Il me paraît clair que cette accélération du développement industriel aura nécessairement un impact sur la pérennité de l'activité minière en Nouvelle-Calédonie et sur l'environnement en général. Il devient incontournable de prévoir pour la Nouvelle-Calédonie un dispositif de gestion de la ressource, de son exploitation et de son environnement, pour assurer la durabilité de notre développement et les intérêts des générations futures pour qui la richesse de notre biodiversité terrestre et lagonaire restera une valeur sûre.

C'est notre conviction, Monsieur le Président, que la création de valeur ajoutée par la transformation locale du minerai extrait en province Nord peut fournir le levier multiplicateur d'activités économiques diversifiées à partir d'un pôle de développement et pour faire face à cette opportunité de création d'activités futures, la province Nord aura encore bien besoin du soutien financier de l'Etat porté par des partenaires confirmés du développement que sont l'Institut Calédonien de Participation ou la Banque Calédonienne d'Investissement.

Si dès la provincialisation nous avons cherché à intéresser des opérateurs qui puissent porter un tel projet industriel, c'est finalement le développement de la SMSP et surtout l'efficacité de ses dirigeants Raphaël Pidjot et André Dang qui auront permis de conclure un partenariat efficace avec le groupe Falconbridge que je tiens à saluer, lequel apporte au projet son expertise industrielle et apportera demain son réseau commercial.

Ce partenariat a été approuvé par le gouvernement de M. Alain Juppé en 1996 et encadré par l'Accord de Bercy en 1998 dans l'actuel projet Koniambo. L'apport des titres miniers nécessaires à l'activité projetée permettra une présence majoritaire des intérêts provinciaux portés par le groupe SOFINOR-SMSP dans le capital de la société d'exploitation.

Monsieur le Président, nous comptons sur la bienveillance et l'expertise de l'Etat pour qu'il accorde son concours à ce projet industriel tant attendu qui va nécessiter, outre l'usine de traitement du minerai elle-même, l'implantation d'un port, d'une centrale électrique et d'un barrage de retenue d'eau. Ce soutien contribuera à équiper et à permettre à notre province ainsi qu'à la Nouvelle-Calédonie de disposer de moyens complémentaires en faveur d'une stratégie de structuration d'un développement équilibré et durable.

L'implantation de cette activité industrielle ne peut concourir au rééquilibrage qu'avec l'aménagement et l'équipement des communes de Voh, Koné et Pouembout afin d'accueillir sur une quinzaine d'années, un doublement de leurs populations et permettre l'accueil des activités rendues nécessaires et que nous souhaitons voir se développer pour dynamiser un pôle de développement.

Permettez-moi de souligner, Monsieur le Président, l'importance pour notre avenir de pouvoir subvenir aux besoins d'éducation et de formation d'une population jeune et en croissance. En particulier, nous estimons incontournable de prévoir la création d'un lycée d'enseignement général sur ce secteur en développement de Voh-Koné-Pouembout.

Monsieur le Président, l'Accord de Nouméa conclu sous votre présidence, approuvé par 72% de nos concitoyens, constitutionnalisé par le Congrès du Parlement, est une chance formidable pour les uns et les autres, au regard de notre histoire commune jalonnée souvent d'incompréhensions et parfois d'affrontements douloureux.

Je vous remercie pour les propos que vous avez tenus Place des Cocotiers à Nouméa, pour toute la compréhension dont vous faites preuve à l'égard de nos aspirations légitimes et qui nous donne aujourd'hui l'honneur de vous accueillir chez nous.

Je voudrais enfin saisir cette occasion, Madame la Ministre, pour rendre hommage au message de sympathie et de solidarité que vous avez témoigné, au nom de votre gouvernement, par des aides d'urgence aux nombreux foyers qui se sont trouvés dans le besoin en raison de la force de destruction du cyclone ERIKA qui a durement frappé notre province. L'intervention rapide des sections de la Sécurité Civile et votre plan d'aide à la fourniture de 500

logements aux familles sinistrées est un soutien appréciable pour les collectivités locales qui, dans telles occasions, interviennent pour soulager leurs populations dans les limites de leurs faibles moyens.

Merci de votre visite, Monsieur le Président de la République.

(Je vous invite à présent à prendre la parole)